

RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Chère riveraine, cher riverain,

Les travaux de réaménagement de la petite rue de la Loi, de l'avenue d'Auderghem et de l'esplanade touchent à leur fin. Certaines interventions ponctuelles, comme les plantations, la pose de la signalisation et la réalisation du marquage, sont encore prévues.

À partir du 17 février, une nouvelle phase de travaux débutera au niveau de la partie Nord du rond-point Schuman et d'une partie de la rue Archimède.

À partir du 24 février, une autre phase sera lancée au niveau de la latérale de la rue de la Loi, longeant les bâtiments du Conseil de l'UE (côté impair).

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Travaux prévus

- Réfection de l'étanchéité de la station de métro et de train Schuman
- Modification du revêtement dans la continuité des aménagements déjà réalisés
- Installation de dispositifs de sécurité

Pour la rue Archimède et partie Nord du rond-point, il est aussi prévu :

- Réfection des trottoirs et de l'asphalte en voirie (rue Archimède)
- Réaménagement du rond-point en zone mixte de plain-pied, de façade à façade
- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'une bande bus, séparées de la circulation automobile

Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles.

Aspects pratiques

Archimède

À partir du 17 février et jusqu'octobre 2025, la circulation automobile dans la rue Archimède, entre le rond-point Schuman et le carrefour Jean Monnet, est **interdite**. Seule la circulation locale sera autorisée depuis le carrefour Jean Monnet.

Une déviation générale est mise en place via la rue de la Loi, la rue du Taciturne, la rue Charles Martel et le square Ambiorix.

La circulation **automobile** est maintenue entre l'avenue de Cortenberg et la latérale de la rue de la Loi via une nouvelle voirie aménagée temporairement au centre du rond-point. Les **cyclistes** sont déviés via le boulevard Charlemagne et la rue Stévin.

La déviation des bus STIB est maintenue via Maelbeek. Les accès au métro sont maintenus.

Après les travaux, la circulation dans la rue Archimède, entre le rond-point Schuman et la place Jean Monnet, sera identique à la situation avant travaux.

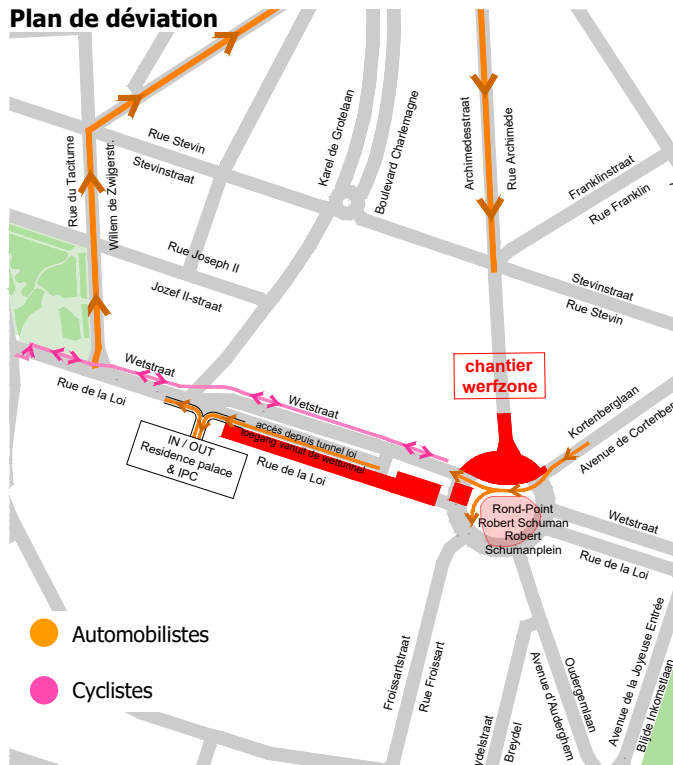
Latérale Loi

À partir du 24 février et jusque fin 2025, la circulation automobile et cycliste est **interdite** dans la latérale de la rue de la Loi longeant les bâtiments du Conseil de l'UE (côté impair). Les accès aux bâtiments depuis la rue Froissart et la chaussée d'Etterbeek ne sont pas impactés. Un nouvel accès est créé depuis la sortie du tunnel Loi afin de desservir le Residence Palace.

Une déviation cycliste est mise en place entre le rond-point et la traversée à hauteur du Jardin de la Vallée du Maelbeek, sur la nouvelle piste cyclable bidirectionnelle.

Pendant toute la durée des travaux, l'accès aux immeubles et commerces est assuré. L'accès pour les services de secours est également garanti. Au niveau de la zone de chantier, les livraisons et les déménagements sont toujours possibles après contact avec l'ombudsman.

Plan de déviation



Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux, prenez contact avec l'ombudsman du chantier: M. Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés !
Inscrivez-vous à la newsletter.



En coordination avec Beliris, Bruxelles Mobilité réalise en parallèle les travaux de réaménagement de l'avenue de Cortenberg (entre la place Schuman et la rue Le Corrège). Pour toute question liée aux travaux de Bruxelles Mobilité, contactez le 0800 94 001.